

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

12 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jouvent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Jany-Claude SOLIS, Maire.

Date de la convocation : 12 juillet 2022

Membres :	19
Présents :	13
Représentés :	19
Exprimés :	19
OUI :	19
NON :	0
Abstentions :	0

Présents : Jany-Claude SOLIS, Patrick ROBERT, Jean-François LEBLANC, Marianne LAVAUD, Gérard GASNIER, Raymond BLANCHETON, Christelle DUBLANCHE, , Christophe SIMARD, Jessy VERESSE, Christophe MATTANA, Jean-Jacques FAUCHER, Laurence RAYNAUD, Sandra ROUSSEAU.

Absents excusés :

Lydie MANUS, procuration Patrick ROBERT
Isabelle TARNAUD, procuration Christelle DUBLANCHE,
Laure CORGNE, procuration Christophe MATTANA
Sabrina BOST, procuration Gérard GASNIER
Valérie BERTHIER-SOLIS, procuration Jean-François LEBLANC
Jean-Jacques CHAPOULIE, procuration Jean-Jacques FAUCHER

Secrétaire de séance : Christelle DUBLANCHE

Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Le décret n° 2019-1265 du 21/11/2019, décret d'application de la loi n° 2019-828 du 06/08/2019 porte les dispositions en matière d'organisation et de mise en œuvre des lignes directrices de gestion, modifiant ainsi la procédure d'avancement de grade.

Il prévoit notamment la détermination du ratio promus/promouvables, c'est-à-dire le taux des promouvables susceptibles d'être inscrits sur le tableau annuel d'avancement de grade. Ce taux peut être compris entre 0 et 100 %.

Le tableau d'avancement de grade, établi par l'organe délibérant, est soumis à l'avis du Comité Technique.

La saisine de comité technique ayant eu lieu le 8 juillet dernier, Madame le Maire propose, sous condition d'une validation du Comité Technique, de fixer les taux de promouvables à l'identique de ce que prévoyait la délibération du 9 juillet 2019 et comme suit :

Cadre d'emploi	Grade d'avancement	Modalités	TAUX
Adjoint Technique	Adjoint Technique	Au choix ou par examen	100%
	Principal de 2 ^{ème} Classe		
	Adjoint Technique	Au choix ou par examen	100 %
	Principal de 1 ^{ème} Classe		
	Agent de maîtrise	Au choix ou par examen	100 %
Rédacteur	Rédacteur Principal	Au choix ou par examen	100%
	2 ^{ème} classe		
	Rédacteur Principal 1 ^{ère}	Au choix ou par examen	100%
	classe		
ATSEM	ATSEM 2 ^{ème} classe	Au choix ou par examen	100%
	ATSEM 1 ^{ère} classe	Au choix ou par examen	100 %
Adjoint administratif	Adjoint Administratif	Au choix ou par examen	100 %
	de 2 ^{ème} classe		
	Adjoint Administratif	Au choix ou par examen	100 %
	de 1 ^{ère} classe		

Accusé de réception en préfecture
087-218715209-20220712-DEL2022-32-DE
Date de réception en préfecture : 13/07/2022

Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	Au choix ou par examen	100 %
	Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	Au choix ou par examen	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le taux de promotion pour les avancements de grades comme décrit ci-dessus à compter du 1^{er} octobre 2022.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Saint Jouvent le 13 juillet 2022



Madame Le Maire,

Jany-Claude SOLIS